

DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE
38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29
Fax. 04.76.93.27.26
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
9SEANCE DU 07/09/2023
Délibération N°2023-043

Nombre d'élus: 15	Présents : 9	L'an deux mil vingt trois, le 7 septembre à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnècles.
Absent(s) : 3	Procuratation(s) : 3	
Date de convocation : 01/09/2023		

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Cédric POMMIER , Yvette COLLIAT (arrivée à 20h04), Luc PASCAL, Pascale POMMIER.

Ont donné procuratation :

Sophie BOURDIS-GOUYON a donné pouvoir à Marie-Laure CHIFFE ;
Xavier PEDRAZZOLI a donné pouvoir à Yvette COLLIAT ;
Marie-Christine ROBIN a donné pouvoir à Bertrand RICHARD.

Absents :

Maryse BOUCLET, Luc Pascal, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Séverine FAISST.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 06 juillet 2023.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 12 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

DÉLIBÉRATION 2023 – 043 : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX AGENTS ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2023-021 du 06/04/2023 relative à la dernière modification du tableau des effectifs ;

Considérant l'organigramme cible de la collectivité ;

Madame le maire **INFORME** l'assemblée de la nécessité d'augmenter le temps de travail de l'agent Emmanuelle COMPAGNONI, ATSEM Principal de 1^{ère} classe.

En effet, l'agent, responsable du service scolaire et périscolaire, ne peut assumer cette charge pendant son temps de travail en classe et l'effectue actuellement en dehors de son temps de travail.

Elle **PROPOSE** donc d'augmenter le temps de travail de l'agent de deux heures hebdomadaires, le passant, le passant de 80 à 84,26%.

Par ailleurs, elle **DIT** qu'avec l'ouverture d'une classe supplémentaire, il convient également d'augmenter le temps de travail de l'agent contractuel, Véronique TENACE, Adjoint technique contractuel, conformément aux nouveaux besoins, le passant de 63 à 66,65%.

Elle **PROPOSE DONC** d'actualiser le tableau des effectifs de la façon suivante pour prendre en compte ces modifications :

TABLEAU DES EFFECTIFS-Emplois permanents					
Filière	Cat.	Cadre d'emploi	Grade	TC/TP	Temps de travail
Administrative	C	adjoint administratif	adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe 6 ^{ème} échelon	TC	100 %
Administrative	C	adjoint administratif	adjoint administratif 6 ^{ème} échelon	TC	100 %
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif 11 ^{ème} échelon	TC	100 %
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif	TNC	80 %
Technique	C	adjoint technique	adjoint technique 3 ^{ème} échelon	TC	100 %
Technique	C	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal 7 ^{ème} échelon	TC	100 %
Technique	C	adjoint technique	adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe 8 ^{ème} échelon	TNC	90 %
Technique	C	adjoint technique	adjoint technique 4 ^{ème} échelon	TNC	78 %
Sociale	C	ATSEM ppl 1 ^{ère} classe	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe 8 ^{ème} échelon	TNC	84,26 %

Sociale	C	ATSEM ppl 2ème classe	ATSEM principal 2ème classe 4ème échelon	TNC	90,00 %
Sportive	B	ETAPS	ETAPS Principal 1ère classe 11ème échelon	TNC	53 %

TABLEAU DES EMPLOIS-Emplois non permanents					
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique contractuel	TNC	66.65 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par «12 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention », à l'unanimité,

ENTERINE l'augmentation du temps de travail des agents concernés ;

ACCEPTE la modification du tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 14/09/2023

Le Maire,
Nadine REUX

